NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.1/33/L.34
21 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 48 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

Burundi, Espagne, Iran, Pérou et Pologne : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2833 (XXVI) du 16 décembre 1971, 2930 (XXVII) du 29 novembre 1972, 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 3260 (XXIX) du 9 décembre 1974, 3469 (XXX) du 11 décembre 1975, 31/190 du 21 décembre 1976 et 32/89 du 12 décembre 1977,

Réitérant sa conviction que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les Etats devraient être à même de contribuer à l'adoption de mesures tendant à la réalisation de cet objectif,

Soulignant à nouveau sa conviction qu'une conférence mondiale du désarmement bien préparée et convoquée en temps opportun, pourrait promouvoir la réalisation de cet objectif et que le concours de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires faciliterait grandement cette réalisation,

Prenant acte du rapport du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/,

Rappelant qu'à sa session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a décidé qu'une conférence mondiale sur le désarmement, à participation universelle et préparée de manière adéquate, devrait être convoquée aussitôt que cela serait opportun,

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 28 (A/33/28).

1. Renouvelle le mandat du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement;

2. Prie le Comité ad hoc de maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, ainsi qu'avec tous les autres Etats et d'examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient être faits au Comité ad hoc, en ayant particulièrement présent à l'esprit le paragraphe 122 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (S-10/2);

3. Prie le Comité ad hoc de soumettre un rapport à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session la question intitulée "Conférence mondiale du désarmement".